

Protocole Covid EPS et Sport scolaire

Comme pour les autres disciplines enseignées, les principes portés par le protocole sanitaire à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 s'appliquent pleinement pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, au collège et au lycée

PORT DU MASQUE ET DISTANCIATION

Au collège, le port du masque est obligatoire dans tous les temps. En revanche, le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique pour des raisons de sécurité. **Les élèves doivent ainsi garder le masque jusqu'à l'appel.** Ensuite, l'enseignant autorisera les élèves à mettre leur masque dans un **sachet qui sera placé à l'intérieur de leur sac.** Les sacs ne resteront pas dans les vestiaires mais sur le lieux de pratique (ou endroit dédié). Lors des regroupements les élèves devront respecter la distanciation sociale de 2m.



LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est obligatoires avant le cours et après le cours. Il s'effectuera après l'appel de l'enseignant avant de ranger le masque dans le sac.

UTILISATION DES VESTIAIRES

Le protocole nous demande de limiter l'utilisation des vestiaires afin de réduire le brassage. Par conséquent, nous incitons les élèves à venir en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. De la même manière, les élèves n'auront pas la possibilité de se changer après le cours. Nous sommes conscient que les conditions hygiéniques ne sont pas optimales mais nous nous efforçons de préserver la santé et la sécurité de nos élèves.



MATÉRIEL

L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. **Le matériel sera désinfecté régulièrement.**

**NE PAS
OUBLIER!**

- ✓ **Venir en EPS en tenue adaptée à la pratique.**
- ✓ **Prendre un sachet pour déposer le masque dans le sac.**
- ✓ **Prendre Gourde pour utilisation personnelle**
- ✓ **Respecter le protocole sanitaire (masque, gestes barrières, lavage des mains...)**

